



PC12-1 - Attestation de contrôle technique	Echelle texte - A3	<b>P.C</b>
<b>Création d'une Centrale solaire Photovoltaïque</b> Lieu dit " Roque Rousse " - 13 300 Salon de Provence Maître d'ouvrage: S.A.S.U Parc Solaire du Talagard		 christian.sinquet@gmail.com
Christian SINQUET Architecte d.p.l.g 6, rue andré Sautel 30200 Bagnols s/cèze - 04 66 89 13 34	n° plan Texte 01	ind A 28-11-2016 1665

## ATTESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE

(délivrée par le contrôleur technique au maître de l'ouvrage en application de l'article A.431-10 du code de l'urbanisme et à joindre à la demande de permis de construire en application de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme)

### Prise en compte au stade de la conception des règles parasismiques

Le soussigné 

agissant au nom de la société Bureau Veritas, contrôleur technique au sens de l'article L. 111-23 du code de la construction et de l'habitation, titulaire de l'agrément A1 relatif au contrôle technique obligatoire délivré par décision ministérielle du 10 janvier 2014.

Atteste que le maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

SALON DE PCE-TALAGARD PARC SOLAIRE

a confié à la société de contrôle Bureau Veritas, bureau de MARSEILLE une mission de contrôle technique relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme, par convention n° en date du 23/11/2016.

Le contrôleur technique atteste qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis relatif à la prise en compte des règles parasismiques par le document référencé :

N° du rapport : 003004-0330/1

En date du : 23/11/16

sur la base des documents du projet fournis en phase de dépôt du permis de construire, dont la liste est annexée à la présente attestation.

Date 23/11/16

Signature 



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

4

Direction départementale des Territoires et de la Mer  
Service Territorial Est  
[http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/  
Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/  
Defrichement/Autorisations-de-defrichement](http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/Autorisations-de-defrichement)

**ATTESTATION DE DEPOT  
D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Une demande d'autorisation a été déposée ce jour par :

Madame QUARANTEL Marion au titre de la SAS Voltalia/Parc solaire du Talagard

enregistré dans nos services sous le numéro STC 16.084.103

sur la commune de Salon de Provence \_\_\_\_\_

dans les locaux du Service Territorial Est - Bureau Défrichage – Instructeur Hervé FRELON

A Aix-en-Provence , le 20/12/2016

**Important :**

Cette attestation ne préjuge pas du caractère complet du dossier.

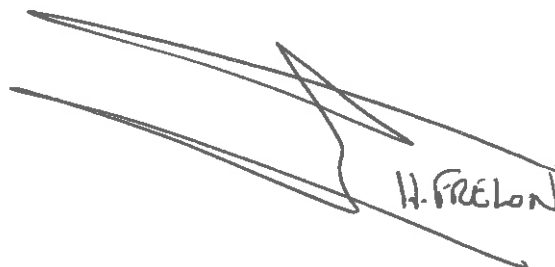
**Dans les deux mois** suivant le dépôt de la demande,

- Dans l'hypothèse où celui-ci serait reconnu complet, le pétitionnaire recevra un « récépissé de dossier complet » qui pourra être versé à sa demande de permis de construire ou permis d'aménager ou déclaration préalable de travaux conformément aux articles R.431-19 et R.441-7 du code de l'Urbanisme.

- En cas d'incomplétude, un courrier de demande de compléments lui sera adressé.

Cachet du service et signature

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE TERRITORIAL EST  
Impasse des Frères Pratéti - Jas de Bouffan  
CS 50444 - 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2  
Tél.: 04 42 95 44 14 - Fax : 04 42 64 25 93



H. FRELON